

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1344

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 17 bis allée Joannès Gonon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1344**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Vilogia, d'un immeuble situé 17 bis allée Joannès Gonon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2021-12-01-R-0865 du 1^{er} décembre 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 17 bis allée Joannès Gonon à Meyzieu, pour un montant de 569 000 € -bien cédé libre de toute occupation-.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- d'une maison individuelle en R+1 comprenant un logement d'une surface utile totale de 115,83 m² et un garage double,
- d'un terrain attenant avec piscine,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré DH 228 d'une superficie de 550 m², situé 17 Bis allée Joannès Gonon à Meyzieu.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM Vilogia, dans le but de produire une nouvelle offre de logement abordable sur la base d'un projet à vocation principale d'habitat comprenant *a minima* 3 500 m² de surface de plancher et 25 % de logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), le reste en logement abordable.

Ce projet, incluant un remembrement de propriétés privées et de propriétés de la Ville de Meyzieu, permettra de poursuivre le développement de l'offre résidentielle et s'inscrit dans le cadre de l'étude urbaine, avec diagnostic et scénario cadre, réalisée par l'atelier Urbasite le 8 avril 2021 qui prévoit du logement collectif et des aménagements d'espaces publics.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n° 2019-3507 du 13 mai 2019 qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Ville de Meyzieu qui en compte 21,08 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Vilogia, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien -cédé libre de toute occupation-, au prix de 569 000 € et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Vilogia aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura elle-même la jouissance.

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 15 novembre 2021 figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 569 000 €, à la SA d'HLM Vilogia, d'un immeuble -cédé libre de toute occupation-, situé 17 bis allée Joannès Gonon à Meyzieu et cadastré DH 228, selon les conditions énoncées ci-dessus, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement abordable.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser, d'un montant de 569 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279135-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022 |
|---|